

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois**

**Procès-verbal
Séance du conseil de territoire
18 février 2019**

ORDRE DU JOUR

1. ENVIRONNEMENT – DEMANDE DE SUBVENTIONS REGIONALES. AUTORISATION DU TERRITOIRE PARIS EST MARNE&BOIS A SOLLICITER DES SUBVENTIONS REGIONALES. AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LES DOCUMENTS AFFERENTS..... 5
2. ENVIRONNEMENT – RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DES DECHETS ET DE L'ENVIRONNEMENT POUR L'ANNEE 2017 5
3. MARNE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE&BOIS ET L'ASSOCIATION « AU FIL DE L'EAU » POUR L'ANIMATION ET LA DECOUVERTE DU SITE DE L'ILE DES LOUPS..... 6
4. PLAN CLIMAT AIR ENERGIE – ADHESION DU TERRITOIRE PARIS EST MARNE&BOIS A L'AGENCE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT MVE (MAITRISEZ VOTRE ÉNERGIE) 6
5. ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTIONS ET PRETS A TAUX ZERO AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR LES OPERATIONS D'ETUDES ET TRAVAUX DE L'EPT PARIS EST MARNE&BOIS – AUTORISATION DU PRESIDENT OU DE SON CONSEILLER DELEGUE A SOLLICITER DES SUBVENTIONS 7
6. ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2017..... 8
7. ASSAINISSEMENT – CONVENTION ENTRE LE SEDIF, VEOLIA EAU ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE&BOIS..... 8
8. ASSAINISSEMENT – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU TERRITOIRE PARIS EST MARNE&BOIS AU SYNDICAT MARNE VIVE 9
9. URBANISME – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLU DE FONTENAY-SOUS-BOIS..... 9
10. VOIRIE – MARCHE DE MAINTENANCE, D'ENTRETIEN ET TRAVAUX NEUFS DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC. SOCIETE SATELEC-VILLE DE NOGENT SUR MARNE. AVENANT DE MUTUALISATION PARTIELLE..... 10
11. VOIRIE – MARCHE D'ENTRETIEN ET TRAVAUX NEUFS DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC. SOCIETE INEO INFRASTRUCTURES – VILLE DU PERREUX SUR MARNE. AVENANT DE MUTUALISATION PARTIELLE..... 10
12. VOIRIE – MARCHE DE TRAVAUX NEUFS ET D'ENTRETIEN DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLORE. SOCIETE SEGEX ÉNERGIES – VILLE DU PERREUX SUR MARNE. AVENANT DE MUTUALISATION PARTIELLE.
10
13. AMENAGEMENT – CONTRAT D'INTERET NATIONAL (CIN) SUR LES EMPRISES DE L'ANCIENNE VOIE DE DESSERTE ORIENTALE (VDO) ENTRE LES GARES DE SUCY-EN-BRIE ET VILLIERS-SUR-MARNE : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL POUR SIGNER LA CONVENTION DE PARTICIPATION AVEC EPA MARNE, RELATIVE AU FINANCEMENT DES ETUDES A REALISER. 10
14. AMENAGEMENT – APPROBATION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DENOMMÉE CHAMPIGNY-PARIS-EST

(EX-VDO) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE.....	11
15. AMENAGEMENT – FONTENAY-SOUS-BOIS : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D’UTILITE PUBLIQUE (DUP) ET DE L’ENQUETE PARCELLAIRE AU PROFIT DE L’ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D’ÎLE-DE-FRANCE (EPFIF), CONCERNANT UNE UNITE FONCIERE DE LA ZONE DITE DE « LA POINTE » SITUEE DANS LE QUARTIER DES ALOUETTES : APPROBATION DES DOSSIERS ET AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DU TERRITOIRE ET A L’EPFIF DE SOLLICITER LE PREFET POUR L’OUVERTURE DES ENQUETES PUBLIQUE ET PARCELLAIRE ET DE L’ARRETE DE DUP ET DE CESSIBILITE.	12
16. AMENAGEMENT – PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN (PRU) DU QUARTIER DES MORDACS A CHAMPIGNY-SUR-MARNE : CLOTURE DE LA ZAC ET DU TRAITE DE CONCESSION AVEC L’AMENAGEUR, SADEV 94	13
17. AMENAGEMENT – ZONE D’AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DES BORDS DE MARNE A CHAMPIGNY-SUR-MARNE : APPROBATION DU COMPTE RENDU D’ACTIVITES A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACLA 2017.....	13
18. AMENAGEMENT – CONCESSION D’AMENAGEMENT JEAN-DUHAIL DE LA SPL MARNE-AU-BOIS : APPROBATION DU COMTE-RENDU D’ACTIVITES A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL) 2017.....	14
19. AMENAGEMENT – CONCESSION D’AMENAGEMENT LACASSAGNE DE LA SPL MARNE-AU-BOIS : APPROBATION DU COMPTE RENDU D’ACTIVITES A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL) 2017.....	14
20. AMENAGEMENT – CONCESSION D’AMENAGEMENT MICHELET DE LA SPL MARNE-AU-BOIS : APPROBATION DU COMPTE RENDU D’ACTIVITES A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL) 2017.....	14
21. AMENAGEMENT – CONCESSION D’AMENAGEMENT MOREAU-DAVID DE LA SPL MARNE-AU-BOIS : APPROBATION DU COMPTE RENDU D’ACTIVITES A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL) 2017.....	14
22. AMENAGEMENT – CONCESSION D’AMENAGEMENT TASSIGNY-AUROUX DE LA SPL MARNE-AU-BOIS : APPROBATION DU COMPTE RENDU D’ACTIVITES A LA COLLECTIVITE LOCALE.....	15
23. AMENAGEMENT – CONCESSION D’AMENAGEMENT VAL-DE-FONTENAY-ALOUETTES DE LA SPL MARNE-AU-BOIS : APPROBATION DU COMPTE RENDU D’ACTIVITES A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL) 2017.....	15
24. AMENAGEMENT – APPROBATION DU PROTOCOLE DE GOUVERNANCE ET DE CONDUITE DE L’OPERATION D’AMENAGEMENT « CŒUR DE NOGENT »	15
25. FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – RAPPORT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L’EXERCICE 2019.....	16
26. FINANCES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN GESTION DIRECTE – RAPPORT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L’EXERCICE 2019	21
27. FINANCES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RAPPORT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L’EXERCICE 2019	22

28. FINANCES – REVERSEMENT DE LA VILLE DE MAISONS-ALFORT A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE&BOIS DES PARTICIPATIONS FORFAITAIRES POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ENCAISSEES PAR LA COMMUNE POUR UN MONTANT DE 5 1065,50 EUROS PAR CONVENTION	22
29. FINANCES – APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019 AVEC LA MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE DES BORDS DE MARNE ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE.	23
30. FINANCES – APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019 AVEC LA MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE DES VILLES DU NORD DU BOIS ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE.	23
31. FINANCES – APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019 AVEC LA MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE DE MAISONS-ALFORT, SAINT-MAURICE, CHARENTON-LE-PONT, SAINT MAUR DES FOSSES ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE.....	23
32. FINANCES – APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019 AVEC LA MISSION LOCALE DES PORTES DE LA BRIE ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE	24
33. TOURISME – APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019 AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE LA MARNE ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE.....	24
34. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019 AVEC L'ASSOCIATION « LE RAMEAU » ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE.....	24
35. RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	25

La séance, présidée par Jacques JP Martin, est ouverte à 19 h 16.

M. LE PRÉSIDENT

Comme nous avons un pointage à l'entrée, je vous épargne l'appel nominatif. Nous allons passer tout de suite à la désignation d'un secrétaire de séance. Je n'ai que l'embarras du choix. Je vous propose comme secrétaire de séance madame Carole DRAI.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des modifications, des demandes de précision, des corrections ? Il n'y a pas de main levée ?

M^{me} CAPORAL

Pour le compte rendu, la première élue qui parle à la page 10, c'est moi-même.

M. LE PRÉSIDENT

Nous le notons et nous modifions ce procès-verbal. Il n'y a pas d'abstention (0) ni de vote contre (0) après cette modification ? Il n'y en a pas.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Nous allons commencer notre séance par une série de rapports, dont le premier est rapporté par Marie-Hélène MAGNE en matière d'environnement.

1. **ENVIRONNEMENT – Demande de subventions régionales. Autorisation du Territoire Paris Est Marne&Bois à solliciter des subventions régionales. Autorisation du Président à signer les documents afférents**

M^{me} MAGNE

Merci monsieur le président. Donc, il s'agit effectivement de demandes de subvention auprès de la région. Dans le cadre des compétences « gestion des déchets ménagers et assimilés » qui incombent au territoire, le territoire et la direction des déchets et de l'environnement peuvent être amenés à monter des dossiers ou des projets innovants en matière de prévention et de gestions des déchets, de lutte contre les dépôts sauvages ou de performances de recyclage et de valorisation des déchets. À ce titre, il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir autoriser le territoire à solliciter des subventions auprès de la région Île-de-France et d'autoriser le président à signer les documents liés à ces demandes de subventions régionales. Merci monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des commentaires ? Des abstentions (0), des votes contre (0) ? Il n'y en a pas, merci. Nous passons tout de suite au rapport numéro 2.

2. **ENVIRONNEMENT – Rapport annuel sur la qualité et le prix du service des déchets et de l'environnement pour l'année 2017**

M^{me} MAGNE

Il s'agit du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics des déchets pour l'exercice 2017 dont vous avez eu communication. Dans le cadre des obligations des services publics quant à l'information et la transparence dans la gestion des déchets, la direction des déchets et de l'environnement a publié son rapport sur le prix et la qualité du service rendu. Celui-ci sera tenu à la disposition du public dans les locaux de notre EPT

ParisEstMarne&Bois. Il est demandé ce soir aux membres du conseil de prendre acte de ce rapport sur le prix et la qualité du service public des déchets. Merci monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des commentaires ? Il n'y a pas d'abstention (0), pas de vote contre (0) ? Nous devons en prendre acte simplement.

3. Marne – Convention de partenariat entre l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois et l'association « Au Fil de l'Eau » pour l'animation et la découverte du site de l'Île des Loups

M. LE PRÉSIDENT

Sylvain BERRIOS prend la parole pour la convention de partenariat.

M. Sylvain BERRIOS

Ce n'est pas la première d'ailleurs que nous faisons avec « Au Fil de l'Eau » qui est une association bien connue des Val-de-Marnais, de tous ceux qui sont en bord de Marne et au bord de la rivière, qui permet de profiter en loisir et en tourisme de nos îles et de nos berges. Il s'agit d'une convention pour l'animation et la découverte du site de l'Île des Loups. Ce n'est pas non plus la première convention. Nous décidons d'approuver l'octroi de subvention de 15 000 euros au titre de l'année 2019 au bénéfice de cette association et au terme de cette convention de partenariat entre des établissements publics et l'association Au Fil de l'Eau. Des animations autour du site et pour découvrir la faune et la flore seront réalisées.

M. LE PRÉSIDENT

Comme vous l'avez lu dans le rapport, tout cela est porté sous la forme de chantiers d'insertion professionnelle, ce qui nous permet de faire coup double. Y a-t-il des questions, des commentaires ? Il n'y en a pas. Il n'y a pas d'abstention (0), pas de vote contre (0). Je vous remercie.

4. PLAN CLIMAT AIR ENERGIE – Adhésion du Territoire Paris Est Marne&Bois à l'Agence de l'Énergie et du Climat MVE (Maîtrisez Votre Énergie)

M^{me} MAGNE

Merci monsieur le président. Le plan climat Air Énergie du territoire a été lancé en septembre 2017. L'année 2018 a été consacrée principalement à la phase de diagnostic. Les objectifs et stratégies territoriales ont été présentés lors du comité de pilotage du mois de décembre dernier. L'année 2019 sera, quant à elle, consacrée à l'élaboration du plan d'action qui sera apporté par le territoire. Il va convenir de réfléchir à l'accompagnement pour pouvoir conduire les actions et créer une dynamique territoriale en matière de climat air et énergie. La métropole du Grand Paris et la région Île-de-France incitent fortement les territoires à adhérer à des structures de type ALEC, agence locale de l'énergie et du climat, notamment pour l'accompagnement des PCAET des différents territoires. L'ADEME qui était présente à la dernière commission environnement de notre territoire a vivement indiqué la nécessité d'avoir principalement une seule structure par EPT pour un souci de cohérence, d'homogénéité des actions et d'aides à apporter aux habitants et aux acteurs locaux du territoire. C'est ce qui nous amène ce soir à présenter cette délibération par rapport à l'adhésion du territoire, une agence locale de l'énergie et du climat, notamment en l'occurrence MVE, maîtriser votre énergie. C'est une association de la loi 1901 qui a été fondée en 1999 par des collectivités de l'Est parisien, notamment Montreuil et Vincennes, MVE étant à l'époque Montreuil, Vincennes Énergie.

Cette association est membre de la fédération Flamme. Ces structures sont reconnues organismes d'animation territoriale qui peuvent conduire des activités d'intérêt général et qui favorisent la transition énergétique, la réduction des gaz à effet de serre. L'ALEC MVE porte

des missions de sensibilisation, d'information et de conseil en matière d'économie d'énergie et de transition énergétique auprès du grand public, mais aussi des collectivités et des différents acteurs du territoire.

Un certain nombre de villes de notre territoire sont déjà adhérentes ou en convention avec cet ALEC, notamment les villes de Bry, Fontenay, Joinville, le Perreux, Saint Maurice, Saint-Mandé, Vincennes et Nogent. Trois de nos villes siègent en tant qu'adhérentes au conseil d'administration de cette association : Vincennes, Fontenay et Joinville. Dans le cadre de la mise en action de notre plan climat air énergie, il semble intéressant de pouvoir s'adjoindre les services de cette ALEC pour une action de terrain auprès des habitants du territoire, des mises en réseau d'entreprise locale, etc. pour réaliser et mettre en mouvement les actions qui auront été déterminées dans le cadre de notre plan climat air énergie.

L'ALEC MVE nous propose une adhésion avec un montant de 25 centimes par habitant, soit 126 720,50 euros. Les communes qui sont actuellement adhérentes jusqu'à présent payaient une cotisation de 50 centimes par habitant. Si le territoire adhère à cette ALEC, la cotisation est donc diminuée de moitié. Du fait du nombre d'habitants de notre territoire, nous aurions six représentants de notre EPT qui siègeront dans les instances de l'ALEC. MVE nous propose un bouquet d'actions de base, mais qui est personnalisable en fonction des besoins propres à notre territoire, notamment en fonction des actions qui seraient déterminées dans le plan climat air énergie. C'est une proposition de six membres à désigner. Donc, Jean-Jacques PASTERNAK, Caroline ADORO, Éric BENSOUSSAN, Jean-Jacques GRESSIER, Pierre CARTIGNY et moi-même. Il s'agit ce soir d'approuver l'adhésion de notre territoire à cette ALEC MVE et de désigner les six représentants qui siègeront.

M. LE PRÉSIDENT

Je me permettrais simplement de résumer les grands chapitres qui nous concernent. Ce sont d'abord les actions de conseil et d'information au particulier, les actions de direction de la maison individuelle avec bien sûr un certain nombre de dispositifs, je pense au passe réseau Abital, les actions en direction des copros, etc. Et puis les actions de prévention et de lutte contre la précarité énergétique, l'éducation à la transition écologique. Par conséquent, aujourd'hui, nous voulons déboucher sur l'accompagnement stratégique et technique de l'EPT dans la conduite de ces politiques publiques et puis la maîtrise énergétique du patrimoine public. Sachez que les noms qui sont inscrits sont des noms de collègues qui sont déjà impliqués. Mais elle n'est pas bloquée, c'est-à-dire si certains d'entre vous souhaitent participer, la liste n'est pas définitive. Je voulais vous le dire avant que vous n'interveniez sur ce sujet important. Y a-t-il des interventions suite à la prise de parole de notre collègue Marie-Hélène MAGNE ? Nous sommes dans un domaine qui relève réellement de la compétence du territoire, une compétence partagée d'ailleurs avec les autres instances. S'il n'y a pas d'autres candidats que ceux qui sont ici, je vais le mettre aux voix. Y a-t-il des abstentions concernant cette délibération ? Il n'y en a pas (0). Des votes contre ? Il n'y en a pas (0). Je vous remercie. Nous allons sur un terrain particulièrement important.

Ensuite nous avons le rapport numéro 5 concernant l'assainissement avec Jean-Jacques GRESSIER.

5. ASSAINISSEMENT – Demande de subventions et prêts à taux zéro auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les opérations d'études et travaux de l'EPT Paris Est Marne&Bois – Autorisation du Président ou de son conseiller délégué à solliciter des subventions

M. GRESSIER

Il s'agit d'une demande de subvention et de prêt à taux zéro auprès de l'agence de l'eau et Seine Normandie pour les opérations d'étude et de travaux pour l'EPT ParisEst Marne&Bois. Pour l'année 2019, le service assainissement de l'établissement a inscrit à son programme les projets de travaux et d'études suivants. Vous avez la liste par commune. Il est proposé

au conseil de territoire de bien vouloir autoriser le président ou son conseiller délégué à solliciter pour ces opérations des subventions et des prêts à taux zéro. Je me permets de rappeler aux communes qu'il s'agit d'une procédure assez longue et que plus nous recevons les demandes de travaux en amont, mieux nous pouvons obtenir les subventions. Quelquefois on perd des subventions, parce que le délai est trop court.

M. LE PRÉSIDENT

Il n'y a pas d'abstention (0), pas de vote contre (0) sur ce programme. Je vous remercie.

6. ASSAINISSEMENT – Rapport annuel sur la qualité et le prix du service assainissement pour l'année 2017

M. GRESSIER

Il s'agit du rapport annuel sur la qualité et le prix du service de l'eau et de l'assainissement pour l'année et des rapports annuels des délégataires en charge de l'assainissement sur les différentes communes. Ce rapport sera tenu à la disposition du public dans les locaux de l'établissement public Paris Est. Il est demandé aux membres du conseil territorial de bien vouloir prendre acte du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement. Ces rapports ont été présentés à la commission consultative des services publics.

Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Il n'y a pas d'abstention (0), pas de vote contre (0). Nous continuons.

7. ASSAINISSEMENT – Convention entre le SEDIF, VEOLIA Eau et l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois

M. GRESSIER

Le point numéro 7 concerne une convention entre les SEDIF, VEOLIA Eau Île-de-France et l'EPT. En tant que délégataire du service public de l'eau potable du syndicat des eaux Île-de-France, VEOLIA Île-de-France assure le recouvrement de la redevance d'assainissement sur le périmètre du territoire. Afin de tenir compte de l'évolution d'exploitation du service et de le rendre plus simple et plus transparent, le syndicat des eaux d'Île-de-France et VEOLIA souhaite faire évoluer les conventions en vigueur selon le modèle validé par les élus siégeant au comité syndical du SEDIF. Ainsi l'évolution se traduira comme suit. Un abandon du système de reversement sur facturé et la mise en place d'un système de reversement sur encaissé permettant au délégataire de l'eau potable de reverser chaque trimestre au service assainissement les montants effectivement réglés par les usagers au cours du trimestre précédent. En conséquence, ParisEstMarne&bois n'aura plus à s'acquitter de la prime de garantie de recette devenue sans objet. Les statistiques ont montré que le taux d'impayés était de l'ordre de 1 % qui correspond exactement à la prime d'assurance que nous avons acquittée jusqu'à maintenant, c'est-à-dire une perte sur les impayés d'une valeur de 100 000 euros, nous payons 95 000 euros d'assurance.

M. COCQ

J'ai bien noté les chiffres qui viennent de nous être apportés et qui font part d'un certain équilibre apparemment entre ce qui est recouvré et ce qui serait payé avec la prime d'assurance. L'air de rien, le basculement du système de reversement sur facturé vers un système de reversement sur encaissé fait que ce que nous prendrions en charge avec un tel dispositif serait les impayés que n'arriverait pas à recouvrer VEOLIA. Cela change quand même un petit peu la nature aussi de la prestation qui est fournie et qui est demandée à l'entreprise et au SEDIF. En l'occurrence, cela change le rapport et la nature contractuelle que nous avons à mon sens avec eux sur ce point. J'aimerais avoir des éléments, peut-être, plus précis et peut-être plus durables sur ce que nous aurions à gagner sur ce changement. J'entends les chiffres qui viennent d'être donnés, ils me semblent bien ponctuels et je ne suis

pas sûr que le territoire ait à y gagner avec le basculement et la prise en charge de cette partie du recouvrement par VEOLIA. C'est pourquoi je voterai contre, de même que Delphine FENASSE pour qui j'ai procuration sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT

C'est une question que j'attendais. Il nous reste deux ans. Tous les ans, nous pouvons faire un point, avoir une approche de type RPQS pour essayer de suivre ces affaires-là. Dans deux ans, nous nous poserons cette question à la fin du mandat. Il est évident que c'est un problème qui nous est posé. Il l'était au niveau de chacune des communes, il l'est au niveau du territoire. La remarque est notée et nous allons avancer avec vigilance pendant ces deux ans. Y a-t-il des abstentions (1) ? Des votes contre (4) ? Merci mes chers collègues.

M. GRESSIER

Monsieur le Président, je voulais simplement apporter comme précision que dans le cas où nous refusions, c'est le territoire qui devra faire le recouvrement de cette redevance d'assainissement.

M. LE PRÉSIDENT

C'est exact.

M. GRESSIER

Cela coûterait beaucoup plus cher de mettre en place un recouvrement au sein du territoire que cette convention.

M. LE PRÉSIDENT

Par expérience, c'est vrai. Merci Jean-Jacques.

8. ASSAINISSEMENT – Désignation des représentants du Territoire Paris Est Marne&Bois au syndicat Marne Vive

M. GRESSIER

Il est rappelé que le Conseil de Territoire en date du 18 avait délibéré sur le principe de l'adhésion de l'EPT au syndicat Marne Vive dans le cadre du transfert des compétences issues de l'intercommunalité Charenton Saint Maurice et des communes déjà adhérentes. Le syndicat Marne Vive a été créé par arrêté préfectoral du 15 juin 1993. Il regroupe de nombreux partenaires sur le bassin versant aux portes de Paris qui souhaitent améliorer la qualité de la rivière et œuvrent également pour l'écologie de la Marne. Il convient maintenant de procéder à la désignation des représentants de l'EPT fixé au nombre de quatre délégués titulaires et de quatre délégués suppléants. Les candidatures recueillies émanant des membres suivants, monsieur Sylvain BERRIOS, madame Caroline ADOMOT, monsieur Jean-Jacques GRESSIER, monsieur Jean-Jacques PASTERNAK en qualité de délégué titulaire et de madame Marie-Hélène MAGNE, madame Christine CAPORAL, madame Virginie TOLLAR et monsieur Alain PAVIT en qualité de délégué suppléant.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Il n'y en a pas (0), il n'y a pas d'abstention (0), pas de vote contre (0). Je vous remercie.

9. URBANISME – Approbation de la modification n° 2 du PLU de Fontenay-sous-Bois

M. BERRIOS

Merci. Il s'agit donc de l'approbation de la modification numéro 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Fontenay-sous-Bois qui porte pour l'essentiel sur la modification de l'EAP

du site dit Rabelais, du changement de zonage réglementaire de ce site pour un zonage plus adapté à la requalification envisagée, de l'ajout d'un plan masse pour permettre d'adapter des règles à la requalification envisagée et bien sûr la suppression des emplacements réservés, trois, quatre et six. Voilà ce qu'il vous est proposé dans cette délibération, mais également toutes les prescriptions réglementaires liées à une modification de cette nature.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des précisions à apporter ? Il n'y en a pas (0), il y a trois d'abstentions (3) ? Pas de vote contre (0) ?

10. VOIRIE – Marché de maintenance, d'entretien et travaux neufs des réseaux d'éclairage public. Société Satelec-ville de Nogent-sur-Marne. Avenant de mutualisation partielle

M. PASTERNAK

Merci monsieur le président. Il s'agit d'un marché de maintenance et d'entretien des réseaux d'éclairage public. Le patrimoine transféré est représenté principalement par les voies situées le long des bords de Marne. Afin de simplifier la gestion des interventions entre l'établissement public territorial et la ville de Nogent-sur-Marne ainsi que les différentes entreprises privées intervenant sur l'ensemble du patrimoine, il est proposé de mutualiser par voie d'un avenant le marché de maintenance et d'entretien du réseau d'éclairage public passé par la ville de Nogent-sur-Marne avec l'entreprise Satelec.

M. LE PRÉSIDENT

C'est la poursuite de ce qui préexistait ? Y a-t-il des questions (0) ? Des abstentions (0) ? Des votes contre (0) ?

11. VOIRIE – Marché d'entretien et travaux neufs des réseaux d'éclairage public. Société INEO Infrastructures – ville du Perreux-sur-Marne. Avenant de mutualisation partielle.

M. LE PRÉSIDENT

C'est la même chose pour le Perreux.

M. PASTERNAK

Il s'agit là du réseau d'éclairage public avec la société INEO pour la ville du Perreux.

M. LE PRÉSIDENT

Pas d'abstention (0) ? Pas de vote contre (0) ?

12. VOIRIE – Marché de travaux neufs et d'entretien de la signalisation lumineuse tricolore. Société SEGEX Énergies – Ville du Perreux-sur-Marne. Avenant de mutualisation partielle.

M. PASTERNAK

Pour la signalisation lumineuse tricolore avec la société SEGEX Énergies pour la ville du Perreux.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions (0) ? Pas d'abstention (0) ? Pas de vote contre (0) ? Merci.

13. AMENAGEMENT – Contrat d'Intérêt National (CIN) sur les emprises de l'ancienne Voie de Desserte Orientale (VDO) entre les gares de Sucy-en-Brie et Villiers-sur-

Marne : Autorisation donnée au président de l'Établissement Public Territorial pour signer la convention de participation avec EPA MARNE, relative au financement des études à réaliser.

M. LE PRÉSIDENT

Concernant le contrat d'intérêt national (CIN) sur les emprises de l'ancienne VDO, entre les gares de Sucy et Villiers, nous souhaitons vous proposer de donner l'autorisation au président de l'EPT pour signer la convention de participation avec l'EPA Marne relative au financement des études à réaliser. Pour des questions de réponses, nous préférons reporter ce rapport au conseil du 25 mars où nous aurons l'ensemble des documents.

M. BENISTI

Nous attendons l'accord et la participation du T11. C'est une opération qui se fait sur toute la VDO qui va de Sucy à Villiers et toute l'autre partie qui va jusqu'à Sucy de Chenevières à Sucy. C'est évidemment l'autre territoire. Comme nous n'avons pas encore l'accord du territoire T11, nous ne pouvons pas prendre cette délibération. Une fois que nous aurons cet accord, nous la mettrons au prochain conseil d'administration.

M. LE PRÉSIDENT

Le T11 pourrait dire que tant que nous n'avons pas l'accord du T10...

M. BENISTI

Nous avons déjà dit que nous avons déjà donné notre accord sur le financement. Pour l'instant, nous n'avons pas encore d'accord.

14. AMENAGEMENT – Approbation des objectifs et des modalités de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dénommée Champigny-Paris-Est (ex-VDO) sur le territoire de la commune de Champigny-sur-Marne

M. BENISTI

Le rapport 14 est une approbation des objectifs et des modalités de concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté, la ZAC dénommée Champigny-Paris-Est sur l'ex VDO. C'est ce qu'il y avait comme projet il y a une cinquantaine d'années pour créer un A87 entre la Francilienne et l'A86. Nous avons récupéré depuis quelques années ces différents fonciers. Aujourd'hui, il y a un certain nombre de projets d'aménagement sur cette VDO. Ici, nous sommes sur la partie Champigny Paris-Est. Le terrain d'assiette du contrat d'insertion du CIN situé sur ces emprises, qui a été aujourd'hui abandonné, a un certain nombre de projets. Le premier est de réduire la coupure urbaine entre le plateau et les coteaux de la Marne, entre l'Est et l'Ouest de la commune. Deuxièmement, dans un objectif de création d'emplois, c'est de développer en priorité sur l'emprise foncière des produits immobiliers d'activité. Troisièmement, de développer une offre de logement adaptée au nouveau contexte urbain et aux nouvelles polarités, de désenclaver les zones d'activités existantes, en particulier le marché relais et les grands godets pour amorcer leur future mutation et enfin de veiller à la qualité environnementale de l'aménagement et des futures constructions en cohérence évidemment avec les orientations contenues dans le projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme.

Deuxièmement, d'approuver les modalités de concertations engagées, notamment sur la durée de concertation et sur les modalités, notamment sur la sensibilisation de la population campinoise. L'organisation d'une exposition avec un registre et des plaquettes de présentation et troisièmement d'approuver la dénomination de la future ZAC Champigny Paris-Est et d'annuler évidemment la délibération du conseil du territoire du 17 décembre 2018.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

M. JEANNE

Juste pour une explication de vote, nous nous abstenons sur ce texte, non pas que nous ayons une difficulté avec la volonté qui est avancée d'avoir un aménagement sur ce secteur, il en a bien besoin, non pas que nous remettions en cause les modalités mêmes de la concertation, mais bien évidemment les objectifs qui sont avancés nous laissent un peu perplexes puisque sur les différentes ZAC qui ont été mises en place à Champigny, deux d'entre elles ont eu de grandes difficultés sur l'aménagement. Au départ, les objectifs qui étaient annoncés en matière d'emploi étaient du 100 %, aujourd'hui, nous nous retrouvons plutôt avec du 50/50 entre le logement et le développement économique. Nous avons bien évidemment plusieurs réserves sur cet aspect, d'où l'abstention de nos trois élus.

M. LE PRÉSIDENT

Donc, trois abstentions (3). Y a-t-il des votes contre (0) ? Je vous remercie.

15. AMENAGEMENT – Fontenay-sous-Bois : lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et de l'enquête parcellaire au profit de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF), concernant une unité foncière de la zone dite de « La Pointe » située dans le quartier des Alouettes : approbation des dossiers et autorisation donnée au Président du Territoire et à l'EPFIF de solliciter le préfet pour l'ouverture des enquêtes publique et parcellaire et de l'arrêté de DUP et de cessibilité.

M. BENISTI

Cela concerne la ville de Fontenay-sous-Bois. Cela porte sur le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire au profit de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF). Cela concerne une unité foncière de la zone dite « La Pointe » qui est située dans le quartier des Alouettes. La ville a évidemment déterminé des objectifs. Le désenclavement du quartier, le développement d'une mixité fonctionnelle harmonieuse entre habitation et activité économique, avec des bureaux, des commerces, des activités diverses et enfin l'amélioration de la qualité résidentielle du quartier, ainsi que celle des conditions d'accueil et d'exercice des activités économiques. Il y a différentes études qui ont été menées dans ce cadre et qui ont donné lieu à des opérations d'aménagement d'envergure. C'est pourquoi il est proposé au conseil d'approuver le recours à la procédure de déclaration d'utilité publique pour la maîtrise financière de cette opération, d'approuver le dossier d'enquête publique établie dans le cadre de la zone de « La Pointe » située dans le quartier des Alouettes à Fontenay-sous-Bois, d'approuver le dossier d'enquête parcellaire, de solliciter auprès du préfet du Val-de-Marne l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, de demander au préfet l'ouverture d'une enquête conjointe parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité, de dire que le bénéficiaire de la déclaration d'utilité publique et de l'arrêté de cessibilité sera l'établissement foncier d'Île-de-France EPFIF, d'autoriser l'EPFIF à solliciter auprès du préfet tous les actes afférant à la mise en œuvre de ces procédures, et enfin d'autoriser le président du territoire à signer tous les documents afférant à la mise en œuvre de cette procédure.

M. LE PRÉSIDENT

Merci bien. Y a-t-il des commentaires, des questions (0) ? Y a-t-il des abstentions (1) ? Pas de vote contre (0) ? Merci.

16. **AMENAGEMENT – Programme de Renouvellement Urbain (PRU) du quartier des Mordacs à Champigny-sur-Marne : clôture de la ZAC et du traité de concession avec l'aménageur, SADEV 94**

M. BENISTI

Il s'agit effectivement de clôturer le PRU, la clôture de la ZAC et du traité de concession avec l'aménageur SADEV. Une zone qui a libéré les surfaces commerciales et signé les protocoles d'accord avec chaque commerçant en vue de la réinstallation dans les nouvelles surfaces commerciales et son éviction, de démolir le centre commercial existant, de restructurer le rez-de-chaussée sous la Maison pour Tous qui accueille une partie des nouveaux locaux commerciaux, de restructurer la Maison pour Tous et d'aménager les nouveaux espaces publics du quartier avec deux voies et deux nouvelles places publiques. Il est demandé au territoire d'approuver le protocole de clôture de la concession d'aménagement et d'autoriser le président à signer ce protocole.

M. LE PRÉSIDENT

Merci, y a-t-il des questions sur ce sujet ? Pas d'abstention (0) ? Pas de vote contre (0) ? Je vous remercie.

M. BENISTI

Nous avons une clôture de ZAC et d'UTP de concession avec l'aménageur SADEV 94. Considérant que le protocole de clôture de concession d'aménagement entre la ville et la SADEV 94 est clos, est annexé à la présente délibération, considérant l'achèvement du programme de renouvellement urbain PRU et de l'opération de restructuration de l'îlot commercial du quartier des Mordacs, il s'agit pour nous d'approuver le protocole de clôture de la concession d'aménagement signé entre la ville et la SADEV 94.

M. LE PRÉSIDENT

Merci. Des questions ? Pas d'abstention (0) ? Pas de vote contre (0) ? Je vous remercie.

17. **AMENAGEMENT – Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Bords de Marne à Champigny-sur-Marne : approbation du Compte rendu d'Activités à la Collectivité Locale (CRAC) 2017**

M. BENISTI

Nous avons une série de CRACL, c'est-à-dire de compte rendu d'activités de la collectivité locale. Le premier est à Champigny avec la ZAC des bords de Marne. Le CRACL 2017 comportait cinq parties, avec les états des dépenses, des recettes, des moyens de financement, des tableaux d'acquisition. La programmation qui a été réalisée est un programme de bureaux d'environ 15 000 mètres carrés, une extension de 5 000 mètres carrés. Le centre départemental de documentation pédagogique (CDDP), la maison des arts plastiques, une unité d'accueil et de soins de l'IDSM et un programme de bureau de 2 958 mètres carrés pour accueillir le siège d'IDIEF habitat qui a été mis en service en janvier 2017. Il reste à réaliser deux autres programmes de bureaux qui sont prévus sur les lots 2 et 3 au nord de la ZAC, le foncier sera acquis par le département. Il est donc demandé au conseil de territoire d'approuver le compte rendu d'activités de la collectivité locale 2017 établi par l'aménageur SADEF 94.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des abstentions (0) ? Y a-t-il des votes contre (3) ?

18. **AMENAGEMENT** – Concession d'aménagement Jean-Duhail de la SPL Marne-au-Bois : Approbation du Comte-Rendu d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2017

M. BENISTI

Cela concerne toujours un CRACL. Cela concerne la rue du commandant Jean-Duhail à Fontenais-sous-Bois. Le CRACL 2017 de l'opération d'aménagement porte sur la vente en VEFA de onze logements et sur la signature des actes au profit des acquéreurs pour un montant de 3 201 859 euros. Les travaux de construction se sont déroulés en 2018. Il est proposé d'approuver ce compte rendu d'activité CRACL 2017 établi par l'aménageur SPL Marne&Bois.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions ? Pas de précision ? Pas d'abstention (0) ? Pas de vote contre (0) ? Merci.

19. **AMENAGEMENT** – Concession d'aménagement Lacassagne de la SPL Marne-au-Bois : approbation du Compte rendu d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2017

M. BENISTI

C'est toujours un CRACL à Fontenay-sous-Bois, 5 rue Lacassagne. C'est un programme de 30 à 35 logements en accession à la propriété et une voie de circulation requalifiée et reconfigurée qui desservira les logements. Cela porte également sur la cession de cinq logements réservés à la signature des actes correspondants. Il est demandé également d'approuver le compte rendu d'activités CRACL 2017 établi par la SPL Marne&Bois.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions ? Pas d'abstention (0) ? Pas de vote contre (0) ? Merci.

20. **AMENAGEMENT** – Concession d'aménagement Michelet de la SPL Marne-au-Bois : Approbation du Compte rendu d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2017

M. BENISTI

C'est également un CRACL sur le secteur Michelet à Fontenais-sous-Bois. C'est environ 80 logements, dont 24 logements sociaux et 56 logements en accession, dont 15 logements participatifs. Nous avons environ 1 050 mètres carrés SDP de locaux voués à accueillir les services à la population et 175 mètres carrés de locaux commerciaux et d'activités. C'est la création d'un espace public de proximité dans la requalification du parvis du collège Joliot Curie. Il est demandé d'approuver ce compte rendu CRACL 2017 établi par l'aménageur SPL Marne&Bois.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des abstentions (0) ? Pas de vote contre (0) ? Merci.

21. **AMENAGEMENT** – Concession d'aménagement Moreau-David de la SPL Marne-au-Bois : approbation du Compte rendu d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2017

M. BENISTI

C'est une opération qui se situe 2 boulevard Henri Ruel, place Moreau-David. C'est un programme de 38 logements en accession à la propriété, dont un minimum de 35 % de logements locatifs sociaux. Il faut approuver le Compte rendu d'Activités établi par la SPL Marne&Bois.

M. LE PRÉSIDENT

Merci. Y a-t-il des questions ? Pas d'abstention (0) ? Pas de vote contre (0) ? Je vous remercie.

22. **AMENAGEMENT – Concession d'aménagement Tassigny-Auroux de la SPL Marne-au-Bois : Approbation du Compte rendu d'Activités à la Collectivité Locale**

M. BENISTI

C'est le CRACL à Fontenais-sous-Bois l'aménagement du secteur Tassigny Auroux. C'est 5 300 mètres carrés de logements neufs, 80 logements dont 33 % seront réservés aux logements locatifs sociaux. Nous avons 26 000 mètres carrés de locaux d'activités tertiaires et entre 1 000 et 2 000 mètres carrés de surface d'activités commerciales. Il est également demandé d'approuver le Compte rendu du CRACL 2017.

M. ?

Sur cette délibération comme sur la suivante, madame FENASSE votera contre.

M. LE PRÉSIDENT

Merci. Y a-t-il des questions ? Pas d'abstention (0) ? Pas de vote contre (1) ? Je vous remercie.

23. **AMENAGEMENT – Concession d'aménagement Val-de-Fontenay-Alouettes de la SPL Marne-au-bois : Approbation du Compte rendu d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2017**

M. BENISTI

La programmation concerne 2 150 logements, soit 134 000 mètres carrés de surface de plancher, 380 000 mètres carrés de bureaux, 65 000 mètres carrés d'activités et 9 000 mètres carrés de locaux commerciaux. Il y a 20 000 mètres carrés de STP de locaux voués à accueillir des services à la population. Il nous est demandé d'approuver le Compte rendu d'Activités du CRACL 2017.

M. LE PRÉSIDENT

Merci. Y a-t-il des questions ? Pas d'abstention (0) ? Pas de vote contre (0) ? Je vous remercie.

24. **AMENAGEMENT – Approbation du protocole de gouvernance et de conduite de l'opération d'aménagement « cœur de Nogent »**

M. BENISTI

C'est l'approbation d'un protocole de gouvernance et de conduite d'opération d'aménagement. Ce protocole a pour objet de définir les caractéristiques essentielles de l'opération, notamment son périmètre, les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement, les études pré-opérationnelles et opérationnelles à réaliser, la création d'un partenariat et la responsabilité évidemment des différentes parties et des modalités de gouvernance du projet. Il est demandé d'approuver ce protocole de gouvernance et de conduite de l'opération et de me désigner en tant que vice-président, délégué de l'opération pour signer ce protocole de gouvernance et de conduite de l'opération « cœur de Nogent » ainsi que tout document y afférant.

M. LE PRÉSIDENT

Merci. Y a-t-il des questions ? Pas d'abstention (0) ? Pas de vote contre (0) ? Je vous remercie.

25. **FINANCES** – Budget principal – Rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2019

M^{me} HOUDOT

Merci monsieur le président, mes chers collègues. Comme tous les ans, il m'appartient de présenter le rapport d'orientation budgétaire. Pour 2019, je vais essayer d'être synthétique et claire. Ce rapport sera présenté en trois parties hors annexes, il présentera le contexte incertain, il rappellera les grandes masses financières qui sous-tendent notre projet de budget primitif. Nous ferons les communications quant à la gestion des ressources humaines. Pour ce qui concerne le contexte général d'établissements du ROB, en termes de données macro-économiques la croissance du PIB devra atteindre 1,7 % en 2018, après +2,3 % en 2017. Le taux de chômage attendu à fin 2018 est de 8,8 %, soit une baisse de 0,2 % par rapport à la fin 2017. Le déficit public s'établit à 76 milliards d'euros en 2018, soit 2,6 % du PIB. Il est stable par rapport à 2017. Le gouvernement prévoit cependant une forte dégradation des comptes publics en 2019, en raison de différentes mesures exceptionnelles. Deuxième point qui sous-tend le contexte incertain d'élaboration de notre ROB. Ce sont les mesures de la Loi de finances pour 2019 concernant les collectivités locales et notre EPT. Il n'est pas prévu de transformation en profondeur pour les collectivités territoriales, mais il est plutôt procédé à des ajustements techniques. C'est la raison pour laquelle je me focaliserai sur les principales dispositions qui intéressent les établissements publics territoriaux. Deux articles de la LFI 2019 concernent en particulier notre EPT, le premier est la suppression de la dotation de soutien à l'investissement territorial versée par la MGP à destination des territoires pour l'exercice 2019. Il convient de rappeler qu'en 2018 aucune des SIT n'a été versée et l'absence de reversement a été justifiée par l'évolution négative de la CVAE sur le périmètre de la MGP entre 2017 et 2018. Une diminution de l'ordre de 8,3 millions. Cependant et jusqu'à présent la métropole n'a donné aucune information quant aux produits définitifs de la CVAE perçue au titre de l'exercice 2018. Pour mémoire aussi le montant de DSIT perçue par notre EPT en 2017 et reversé à certaines de nos communes a représenté un total de 1 540 000 euros. Quoi qu'il en soit, les dispositions qui régissent la DSIT n'ont pas été abrogées définitivement. Une suppression néanmoins pleine et entière de cette DSIT aurait de toute évidence un impact sur le niveau d'investissement de notre territoire.

Deuxième point clé de cette Loi de finances 2019, le maintien de la dotation d'intercommunalité dans la détermination de la dotation d'équilibre versée aux EPT par la MGP pour 2019. En effet, la LFI prévoit un report au 1^{er} janvier 2020 du transfert de la dotation de l'intercommunalité des EPT vers la MGP. Le transfert de la dotation d'intercommunalité représenterait une perte de recette d'environ 1,8 million d'euros pour notre EPT. Au-delà de ces deux dispositions, il convient de préciser que le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales pour l'année 2019 a été fixé à 2,2 %. Cette mise à jour annuelle aura, bien entendu, un impact sur le FCCT acquitté par les villes membres de notre EPT au titre des compétences socle et ceux qui concernent les ex-membres d'OPCI avant le 31 décembre 2015 et au titre du FCCT compétent qui concerne toutes les villes membres. S'agissant des mesures de péréquation, l'enveloppe totale du FPIC reste figée à 1 milliard d'euros. Il est à noter que le fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France dispositif aussi de péréquation horizontale est maintenue à 330 millions d'euros en 2019. La LFI 2019 prévoit un relèvement des plafonds du FPIC et du FSRIF à 14 % contre 13,5 % en 2018 des ressources fiscales agrégées. Il est rappelé que dans notre territoire deux communes sont bénéficiaires des FSRIF, Champigny et Villiers et deux communes Charenton et Fontenay sont contributrices pour un solde net en 2018.

Concernant les points spécifiques de la Loi de finances 2019, la jurisprudence 2018 a précisé que le produit de TOM et par conséquent le niveau du taux a exclusivement pour objet de couvrir les dépenses engagées par la collectivité au titre de la collecte et du traitement des déchets et n'a donc pas vocation à pourvoir à l'ensemble des dépenses budgétaires. Deux arrêtés du Conseil d'État intervenus en 2018 précisent en particulier le périmètre des dépenses à prendre en compte, c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement, les dotations aux amortissements ou les dépenses réelles d'investissement à l'exclusion des dépenses indirectes portées par le budget général. Par ailleurs, la LFI, dans le cadre de la loi de transition énergétique 2015 a précisé qu'en 2017, 200 collectivités avaient choisi la

tarification indicative, dont 10, uniquement en faveur de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitatives. Le gouvernement a ainsi souhaité relancer le processus de la TOMI, afin de rendre la fiscalité sur le recyclage plus compétitive. Parallèlement, la taxe sur la valeur ajoutée sur les activités de tri et de recyclage sera quant à elle réduite à 5,5 à compter du 1^{er} janvier 2021. Concernant l'organisation territoriale, nous sommes face à un environnement institutionnel toujours incertain dans la mesure où aucune précision n'a été apportée à ce jour quant à la réorganisation institutionnelle de la région francilienne. La LFI 2019 n'est pas revenue sur le transfert de la CFE EPT vers la MGP. Je vous rappelle que la loi prévoit qu'à partir de 2021, l'ensemble de la fiscalité économique, CFE comprise, soit perçue par la MGP. En résumé, il est souligné d'importantes incertitudes de deux natures, d'une nature financière et d'une nature institutionnelle. Il est donc proposé en 2019 de débattre à l'occasion du rapport d'orientations budgétaires de notre ébauche de pacte financier et fiscal, puisque nous connaissons désormais la structure des dépenses du territoire qui sont stabilisées du fait d'un exercice des compétences que l'on peut projeter en année pleine. Je vous rappelle à ce titre qu'en 2018, les dépenses réelles de fonctionnement par habitant étaient parmi les plus faibles des onze autres EPT. Il est proposé en 2019 de poursuivre une stabilité fiscale, les taux de CFE ne seront pas revalorisés hormis la trajectoire légale obligatoire d'harmonisation sur 17 ans. En matière de dépense, il n'est proposé aucune augmentation en 2019 à l'exception des effets années pleines des compétences qui n'ont été transférées en 2018 que pendant quelques mois, notamment en septembre et fin décembre. Ainsi hormis d'éventuels transferts de compétence et à l'exception des embauches sectorisées consécutives à l'arrêt de la DSP assainissement à Charenton-le-Pont, aucune création de postes ne sera proposée.

Dans ce contexte, il est proposé de figer le montant des FCCT des villes en dehors de la revalorisation annuelle des valeurs locatives et de tout nouveaux transferts ou restitutions de compétences à partir des travaux de la CLECT de 2018 actualisée en année pleine. Cette proposition permettrait notamment de gagner en lisibilité et en prévisibilité budgétaire tant pour notre territoire que pour les treize villes membres et de faire en sorte que les nouvelles dépenses, hors transfert de compétences, ne se traduisent par une hausse du FCCT, le territoire faisant en sorte de dégager des marges de manœuvre si des actions nouvelles étaient proposées. La croissance de CFE financerait exclusivement les projets d'investissement. Il est à noter à ce titre que notre EPT cherche dès à présent à diversifier ces propres ressources pour mener ces projets futurs. Elle a à ce titre déposé des dossiers pour obtenir des aides de la MGP dans le cadre du fonds d'investissement métropolitain. En synthèse, il est donc proposé à l'occasion de notre rapport et du débat sur les orientations budgétaires de jeter les bases du pacte financier comme suit. Fixation des FCCT à compter de 2019 et hors nouveau transfert de compétences sur une base d'environ 39,5 millions maximum, le chiffre étant en cours de précision. Affectation de la croissance de CFE au financement de la programmation pluriannuel d'investissement, et ce dans une logique de retour aux villes sous forme de réalisation de projets situés sur le territoire des communes et bien entendu en rapport avec les compétences du territoire, réaffirmation de l'objectif de modération fiscale par l'absence de hausse du taux de CFE hors lissage annuel des taux des communes dans le cadre de la convergence sur 17 ans. Voilà les grands points.

Concernant les demandes de la commune de Champigny, il est précisé qu'en l'absence de lecture juridique permettant de verser une dotation de solidarité, il peut être étudié des pistes telle la mutualisation d'une partie des coûts de la déchetterie de Champigny, la mutualisation de l'ensemble de la masse salariale des agents transférés ou d'une subvention au musée de Champigny. La ville de Champigny a proposé, notamment lors de la dernière commission aux finances, d'étudier une autre piste, à savoir la baisse de son FCCT compensé par la hausse du FCCT des autres communes.

Concernant les grandes masses financières qui sous-tendent le budget primitif 2019, le produit de cotisation foncière des entreprises 2019 sera articulé sur la base du taux constant de 30,08, sur la base du coefficient de revalorisation des valeurs locatives applicables pour 2019 de 2,2 %, sur la base d'une prévision de progression physique des bases retenues de manière prudente et réaliste compte tenu des évolutions en cours dans le cadre de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels, un produit en hausse de

4,2 % par rapport au prix définitif de 2018 de 57,6 millions d'euros. Il est aussi proposé d'acter dans le pacte financier et fiscal l'affectation intégrale de cette somme à des investissements structurants. À ce jour, des demandes ont été reçues de la part des villes et pourront bien entendu être complétées.

Concernant les produits de la TOM 2019, le reversement de TOM 2019 des neuf communes ex-isolées sera éventuellement ajusté à la hausse au PB 2019 en fonction du niveau des dépenses des investissements sectorisés prévues pour chacune des neuf communes concernées, conformément aux décisions du Conseil d'État. Par ailleurs, il est proposé de reconduire au PB 2019 le montant du produit définitif 2018 des ROL généraux, soit 11,4 millions pour les quatre communes ex EPCI. En termes de dotation d'équilibre à verser à la métropole du grand Paris, en ajoutant les ROB supplémentaires de CFE perçus au titre de l'année 2015, une hausse de la dotation d'équilibre 2019 est prévue, elle est estimée à 58,6 millions d'euros. Les prélèvements au titre du FPIC sont anticipés, il sera proposé au budget primitif un montant de 1,9 million d'euros. Pour ce qui concerne les informations relatives à la gestion des ressources humaines, vous avez une fois de plus tous les éléments chiffrés dans votre dossier. Le rapport présente la structure des effectifs et de la masse salariale pour 2018, masse salariale qui s'élève à 7,3 millions d'euros. L'évolution des effectifs et des dépenses de personnel au cours de l'exercice 2018 amène au 31 décembre 2018 à 185 postes pourvus et les prévisions relatives à l'année 2019 seront établies sur la base d'une part de la refonte des grilles indiciaires, sur la base des données relatives aux évolutions du GVT et bien entendu des données relatives aux évolutions des taux de charges sociales et patronales. Voilà monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT

Merci pour cette clarté et l'aspect quasiment exhaustif de la situation dans laquelle nous évoluons les uns et les autres. Je ne ferai pas de commentaire. Je vous laisserai faire les commentaires que vous avez l'habitude de faire. Comme les règles du jeu n'ont pas changé, nous avons beaucoup de mal à faire évoluer nos remarques, mais je vous en prie chers collègues.

M. GUIGNARD

Nous évoluons, mais pas tous de la même façon. Je remarque qu'à l'occasion de ce débat sur le ROB la situation particulière de notre ville a été enfin reconnue, puisque la question de la solidarité territoriale est évoquée. Je rappelle que les mécanismes financiers qui ont accompagné la mise en place de l'EPT, qu'aucun d'entre nous n'a choisi, se traduisent en 2019 pour notre ville par une perte à nouveau de 1,5 million d'euros, liée à la modification du calcul lié au potentiel fiscal. Un manque à gagner de 930 000 euros du fait des minoration de dotation et une contribution au FPIC estimée à 540 000 euros. Au total, la ville se voit à nouveau amputée par ces mêmes mécanismes que nous avons d'ores et déjà dénoncés. Mais je tiens quand même à rappeler ici que ces mécanismes font que les autres villes de l'EPT ont quant à elles un gain de plus de 6 millions sur leur cotisation FPIC. Nous avons bien pris note, je l'ai dit au départ, que des pistes sont envisagées pour essayer d'équilibrer. Néanmoins, je tiens quand même à rappeler que sur ces pistes, notamment concernant la mutualisation d'une partie du coût de la déchetterie de Champigny, elle relève d'un financement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et non pas d'un équilibre financier du budget communal. Concernant la mutualisation de l'ensemble de la masse salariale des agents transférés, je tiens à le souligner, l'impact sur le FCCT sera loin d'être à la hauteur de l'injustice dont nous sommes victimes. Enfin, concernant la mutualisation de la subvention au musée de la résistance nationale, j'espère bien que si le conseil du territoire décide de la subvention au musée, ce ne sera pas la ville de Champigny qui porterait seule cette subvention, dans la mesure où je le rappelle, aucun de nos élus n'avait voté son transfert à l'EPT. Dans ces conditions en ce qui nous concerne, nous continuons à demander la mise en place d'une dotation de solidarité territoriale. Comme j'ai compris que c'était relativement difficile, en attendant la mise en place de celle-ci, je crois que monsieur le maire en a fait état au bureau des maires, la solution que notre ville propose est d'étudier la mise en place d'une part de solidarité dans le calcul de FCCT. Celle-ci permettrait de

résorber une partie, je n'ai pas dit tout, mais une partie de la perte du million et demi d'euros que nous subissons. Nous le voyons, contrairement à ce qu'il a souvent été répété, des solutions existent. Il est ainsi temps de les mettre en place. La ville de Champigny et les Campinois n'ont pas à pâtir une fois de plus d'un défaut de solidarité manifeste au sein de notre EPT. Au fond, au nom de l'équité territoriale à laquelle nous devrions tous être attachés, aucun d'entre nous ne devrait accepter plus longtemps qu'une partie de la population du territoire continue à être victime d'une telle injustice. Nous voterons la prise d'acte de ce ROB, je dis bien, nous voterons une prise d'acte, mais cependant nous demandons que d'ici le vote du budget l'ensemble des chiffres liés à l'impact financier de la mise en place du territoire soit mise à plat et que des mécanismes de solidarité soient adoptés pour corriger les injustices. Je tiens à signaler que cela s'inscrit dans le sens des discussions qui se sont déroulées à la commission des finances de vendredi dernier. Je tiens par ailleurs à souligner que notre ville ne pourra difficilement approuver un pacte financier qui ne résout pas cette question. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT

Les premières propositions de pacte financier existent, nous les attendions depuis pas mal de temps, elles existent et elles peuvent être discutées et améliorées.

M. PINEL

Juste une petite intervention sur la forme. Merci, madame HOUDOT, pour cet exercice qui est compliqué. Mais je trouve que dans l'évolution, nous devrions revisiter un petit peu cela. Une longue litanie de vingt minutes ne pousse pas véritablement aux débats et à la réflexion, je pense, c'est quelque chose qui n'est plus du tout au goût du jour dans le monde privé ni, je pense, dans l'ensemble de notre collectivité municipale. *A minima* aujourd'hui un PowerPoint à mon avis parle beaucoup plus et serait beaucoup plus rapide. Merci.

M. LE PRÉSIDENT

Si nous ne sommes pas à la mode, nous avons du mal à nous extraire de la nécessité de donner un minimum d'information à nos collègues. Ce qui est sur l'écran est une aide à la compréhension, puisque le plus important est le rapport que vous avez reçu et qui a fait l'objet de débats au sein de la commission des finances. Je voulais également vous proposer pour le vote ou la position que nous devons prendre la chose suivante. Normalement, nous devons prendre acte. Je vous propose comme vote *approuve le débat sur le rapport d'orientation. Approuve le débat sur le rapport d'observation.*

M. GUIGNARD

Attendez monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT

Je n'attends pas. On nous demande de voter, ce n'est pas moi qui vous impose quoi que ce soit.

M. GUIGNARD

Que l'on vote sur une prise d'acte, il n'y a pas de souci, mais sur un débat, nous n'en avons pas eu. Je repars des propositions que nous avons faites antérieurement, et ce soir je relaie une proposition qui a été faite par monsieur le maire au bureau des maires, sur la mise en place de solidarité concernant le FCCT. Je dis bien, permettant pour une part de faire en sorte que ce que perd Champigny soit compensé, je répète pour une part. Même si nous estimions que le FCCT serait pris en compte dans sa totalité à hauteur de 750 000 euros, ce qu'il doit être *a priori* pour 2019 et que nous le mutualisons sur les villes qui pour une part ont économisé à travers la cotisation FPIC plus de 6 millions d'euros, je crois qu'il resterait quand même plus de 5 millions encore de positif à l'actif de ce qu'elles ont gagné. Je crois que cela mérite débat.

M. LE PRÉSIDENT

Cher collègue, je comprends votre question. Nous avançons à petits pas, je le reconnais. Mais en tous les cas aujourd'hui, nous ne pouvons pas aller plus loin que ce que nous avons fait.

M. LE GUILLOU

Il y a deux points dans votre délibération. Une qui prend acte d'un débat et après vous avez une approbation d'orientation. Je suis désolé, mais ce sont des sujets de nature différente. Le dont acte est une obligation légale, l'approbation en est une autre. Nous pouvons approuver l'existence du débat qui a eu lieu, quels qu'en soient la forme et le fond qui a été exposé, mais par contre d'émettre des réserves, des refus ou une abstention sur les orientations. Donc, je souhaiterais qu'il y ait deux votes différents sur la délibération.

M. LE PRÉSIDENT

Les deux votes différents sont proposés dans la délibération. Nous prenons acte sur le débat et nous approuvons le rapport. C'est ce qui est proposé en tous les cas. J'essayais de trouver quelque chose de mitigé entre les deux, mais je vois que ça ne plaît pas à tout le monde. Nous prenons acte du rapport, si vous voulez. Mais on va nous faire remarquer que nous n'avons pas voté. Prendre acte, ce n'est pas voter. Nous allons voter en disant que nous avons pris acte. Nous votons pour dire que nous avons pris acte du rapport. Cela vous convient ? Vous voyez comme quoi nous arrivons à être tous d'accord sur un même sujet. Ce que je voulais vous proposer, c'est d'être positif ce soir pour une fois. Plutôt que de vous demander qui s'abstient ou qui vote contre, je vais vous demander qui approuve le principe de prendre acte sur les orientations budgétaires du budget principal.

M. COCQ

Je suis d'accord avec l'atterrissage de la méthode, mais ce n'était pas sur ce point que je souhaitais intervenir. Vous venez de dire que nous avançons à petits pas. Je ne suis pas sûr, pour ma part, que nous avançons. Le fait de dire que les choses sont toujours en réflexion, je ne suis pas sûr que ce soit avancer. Je trouve même que d'une certaine façon nous régressons. Je me rappelle des débats qui ont présidé à l'installation de notre assemblée il y a quelques mois maintenant où nous avons été nombreux à affirmer que nous comptions maintenir et faire en sorte que la structure communale reste la base de la vie démocratique. Si nous sommes d'accord sur les principes en termes de vie démocratique, je constate que dès que nous venons aux questions financières, finalement cet accord vole un petit peu en éclat comme nous le constatons avec, finalement, ce temps dilatoire qui est en train de se mettre en place pendant lequel Champigny continue, d'une manière ou d'une autre, à être privé de ressources qui devraient être les siennes. Je tenais à dire que je ne suis pas totalement convaincu que nous continuions à avancer en la matière. Les Campinoises et Campinois mériteraient que cela aille autrement plus vite.

M. LE PRÉSIDENT

Je veux bien tout ce que vous dites. Tout à l'heure dans le rapport que nous vous avons lu de façon non pas exhaustive, mais de façon assez précise, il vous a été annoncé que la situation que nous vivons aujourd'hui vient de toute une série d'interventions sur la Loi de finances qui ont corrigé un peu le tir concernant la CFE. Je tiens à vous dire que l'année prochaine, j'espère que nous serons dans la même situation. Dans ce cas-là, pour la plupart des questions que vous poserez, nous n'aurons même pas à trouver de réponse puisque nous n'aurons pas la possibilité de financer un certain nombre de nos interventions, si jamais nous ne retrouvons pas la même situation que celle que nous avons obtenue grâce à certains d'entre nous ici présents. Je reviens simplement au vote. Nous votons pour prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

Pas d'abstention (0) ? Pas de vote contre (0) ? Je vous remercie. Tout va bien, nous avons pris acte.

26. **FINANCES – Budget annexe assainissement en gestion directe – Rapport d’orientations budgétaires de l’exercice 2019**

M. GRESSIER

Pour rappel, la compétence assainissement est une compétence obligatoire des établissements publics territoriaux qui a fait l’objet d’un transfert effectif depuis le 1^{er} janvier 2017. S’agissant du budget annexe d’assainissement en gestion directe, celui-ci concerne dix communes en 2019 contre 9 en 2018. En effet, après la commune de Villiers-sur-Marne au 1^{er} janvier 2018, c’est le territoire en accord avec la ville de Charenton-le-Pont qui mettra fin à sa délégation de service public au 31 mars 2019 et qui est désormais intégré à partir de l’exercice 2019 au budget annexe en gestion directe. Il convient également de rappeler que la commission locale d’évaluation des charges territoriales a arrêté lors de sa séance les montants des contributions communales au pluvial pour toutes les communes du territoire pour un montant de 1 545 833 euros. Les dépenses réelles d’exploitation 2019 s’élèvent à ce stade à 6,53 millions contre 6,07 millions au PB 2018. En termes d’investissement et après concertation avec les services techniques des communes, le ROB 2019 du budget annexe d’assainissement en régie prévoit à ce stade un montant d’études et de travaux sur les réseaux communaux d’assainissement d’un montant total de 12,3 millions pour 2019. Ce programme d’investissement est susceptible d’évoluer d’ici le vote du budget de BP 2019, en fonction des niveaux de travaux prioritaires souhaités par les communes membres.

Pour la structure de la dette ou l’intégration de la commune de Charenton-le-Pont, l’exercice 2019 du budget annexe d’assainissement sera fortement impacté par la gestion active de la dette mise en œuvre dès 2018 par l’établissement public territorial. Pour mémoire, les quatorze prêts transférés par Villiers-sur-Marne ont été basculés le 1^{er} janvier 2018 du budget annexe d’assainissement en DSP au budget annexe d’assainissement en régie. Par ailleurs, Paris Est Marne&Bois a procédé à la fin du second semestre au réaménagement de six emprunts structurés à risques transférés à l’EPT par les villes de Saint Maure des fossés, Champigny-sur-Marne et Villiers-sur-Marne. Cette restructuration de dettes est assortie d’une indemnité globale étalée sur plusieurs exercices et donne lieu à un nouvel emprunt de substitution d’un montant total de capital de 18,9 millions constitués d’un prêt de refinancement au taux fixe de 1,8 sur vingt ans et cinq mois et de la capitalisation de l’intégralité de la pénalité de renégociation pour 6,6 millions également amorti sur vingt ans et cinq mois au taux fixe de 1,08. Cette opération permet au territoire de réaliser une économie estimée à 345 000 euros de charges financières pour la seule année 2019.

En outre l’EPT a souscrit au 31 décembre un nouvel emprunt à hauteur de 5 millions auprès du groupe de la Caisse des Dépôts et consignations, afin de renouveler et améliorer les réseaux de collecte et d’assainissement des eaux usées et de recueil des eaux pluviales sur les communes de Champigny, Fontenay, Joinville, Maisons-Alfort, Saint-Mandé, Saint Maure, Saint-Maurice, Villiers-sur-Marne et Vincennes. Cet engagement a été octroyé dans le cadre du dispositif aqua prêt de la banque des territoires et permet ainsi de bénéficier de conditions financières avantageuses via une bonification du taux indexé sur le livret A à 0,75 % sur 35 ans.

Par conséquent, la dette du budget annexe d’assainissement régie de Paris Est Marne&Bois est constituée en 2019 de 102 prêts, dont 35 transférés par Champigny, six par Fontenay, cinq par Joinville, quatre par Saint-Mandé, 34 par Saint Maure, 13 par Villiers et deux par Vincennes. Au 1^{er} janvier 2019, l’encours de la dette s’établit à 45,6 millions contre 35,2 millions au 1^{er} janvier en raison notamment de la poursuite de la formalisation des transferts. L’annuité totale de l’exercice s’élève à 4 millions, dont 2,9 millions de remboursements de capital. Voilà monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Il n’y en a pas. Pas d’abstention (0) ? Pas de vote contre (0) ? Je vous remercie.

27. **FINANCES – Budget annexe assainissement en délégation de service public – Rapport d’orientations budgétaires de l’exercice 2019**

M. GRESSIER

S’agissant du budget annexe assainissement en délégation, celui-ci ne concerne en 2019 plus que trois communes sur les treize que comporte notre territoire, contre 4 en 2018. Nous avons également en recettes pour 56 000 euros pour les contributions communales en eaux pluviales. Les dépenses réelles d’exploitation en 2019 s’élèvent à ce stade à 1,47 million contre 1,99 million au PB 2018. En termes d’investissement après concertation avec les services techniques les travaux s’établissent à 4,4 millions pour 2019. Ce programme d’investissement est susceptible d’évoluer également.

À compter du 1^{er} janvier 2019, la commune de Charenton relève désormais du budget annexe d’assainissement en gestion directe. Ce changement est neutre en matière de dettes puisque cette ville membre n’était pas endettée au titre de l’assainissement. Il n’a donc transféré aucun emprunt à l’établissement public. Toutefois en 2019, la dette du budget annexe d’assainissement en DSP sera marquée par deux événements significatifs, le transfert au 1^{er} janvier 2018 de la commune de Villiers-sur-Marne du budget annexe d’assainissement en DSP vers le budget annexe en régie, soit quatorze prêts. La souscription d’un emprunt de 1,5 million auprès du groupe Caisse des Dépôts, afin de soutenir la volonté de renouvellement de l’infrastructure d’eau et d’assainissement sur les communes de Bry-sur-Marne, Nogent et le Perreux. Cet emprunt est éligible à la nouvelle offre aqua prêt de la banque des territoires et permet ainsi de bénéficier de conditions financières avantageuses par une bonification de taux indexés sur le livret A 0,75 % sur 35 ans. Ainsi la dette du budget annexe d’assainissement en DSP est constituée de 38 emprunts au titre des travaux d’assainissement. Il est précisé que deux prêts ont été transférés par Bry-sur-Marne, le reste étant issu de l’ex CAVM, communauté d’agglomération vallée de la Marne, avec les communes de Nogent et Le Perreux dont une grande majorité, soit 26, sont des conventions d’aide financière. Au 1^{er} janvier 2019, le capital restant dû s’établit à 7 millions contre 7,4 au 1^{er} janvier 2018. L’annuité totale de l’exercice 2019 s’élève à 785 000 euros, dont 575 000 de capital et 210 000 d’intérêts.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Il n’y en a pas. Pas d’abstention (0) ? Pas de vote contre (0) ? Je vous remercie.

28. **FINANCES – Reversement de la ville de Maisons-Alfort à l’établissement public territorial Paris Est Marne&Bois des participations forfaitaires pour l’assainissement collectif encaissées par la commune pour un montant de 5 1065,50 euros par convention**

M. GRESSIER

Au versement de la ville de Maisons-Alfort à l’établissement public territorial, les participations forfaitaires pour l’assainissement collectif encaissées par la commune pour un montant de 5 106,50 euros. Dans le cadre des conventions de gestion transitoire approuvées par délibération concordante entre les territoires et les communes membres, la ville de Maisons-Alfort a continué de percevoir à titre temporaire et avant reversement la recette de la PFAC correspondant au permis de construire délivré sur l’année 2016 et sur la base d’un tarif forfaitaire de 7,20 euros par mètre carré de SHON. Ainsi pour Maisons-Alfort, c’est un montant de 5 106,50 euros de recettes encaissées qui doivent être reversées par la ville à l’établissement public territorial.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des abstentions (0) ? Pas de vote contre (0) ? Je vous remercie.

29. **FINANCES – Approbation de la convention de financement au titre de l'exercice 2019 avec la Mission Locale intercommunale des Bords de Marne et autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la convention correspondante.**

M^{me} HOUDOT

Il s'agit d'approuver la convention de financement au titre de l'exercice 2019 avec la Mission Locale intercommunale des Bords de Marne, sachant que la loi nous oblige à conventionner dès lors que les subventions annuelles sont supérieures à 23 000 euros. Dans le cadre des subventions octroyées à cette mission locale intercommunale des Bords de Marne, le montant de la subvention, au titre de l'exercice 2019, s'élève à 405 574 euros. Ce montant définitif sera fixé lors de l'approbation du budget primitif. À ce montant ne s'ajoute aucune contribution en nature.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des abstentions (0) ? Pas de vote contre (0) ? Je vous remercie.

30. **FINANCES – Approbation de la convention de financement au titre de l'exercice 2019 avec la Mission Locale intercommunale des Villes du Nord du Bois et autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la convention correspondante.**

M^{me} HOUDOT

Le point numéro 30 est absolument identique. Il s'agit d'approuver la convention de financement au titre de l'exercice 2019, avec la Mission Locale intercommunale des Villes du Nord du Bois, c'est-à-dire Fontenay, Vincennes, Saint-Mandé. Le montant indicatif de la subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2019 s'élève à 200 000 euros. Il convient de prendre acte des contributions en nature versées par la ville de Fontenay au titre des locaux et des charges pour un montant de 15 240 euros, versées par la ville de Vincennes au titre de mise à disposition des locaux pour 45 000 euros et par la ville de Saint-Mandé pour 3 049 euros, soit un total de 63 289 euros pour les trois villes.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des abstentions (0) ? Pas de vote contre (0) ? Je vous remercie.

31. **FINANCES – Approbation de la convention de financement au titre de l'exercice 2019 avec la Mission Locale intercommunale de Maisons-Alfort, Saint-Maurice, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés et autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la convention correspondante**

M^{me} HOUDOT

Il s'agit aussi d'approuver le même type de convention au titre du financement avec la Mission Locale intercommunale Maisons-Alfort, Saint-Maurice, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, sachant que le montant de la subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2019 s'élève à 338 000 euros et que la ville de Maisons-Alfort met à disposition des locaux de 180 mètres carrés qui appartiennent à Maisons-Alfort pour un montant de 30 220 euros.

M. LE PRÉSIDENT

Pas de questions sur ce sujet (0) ? Y a-t-il des abstentions (0) ? Pas de vote contre (0) ? Je vous remercie.

32. **FINANCES – Approbation de la convention de financement au titre de l'exercice 2019 avec la Mission Locale des Portes de la Brie et autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la convention correspondante**

M^{me} HOUDOT

Ce point est relatif à l'approbation de la convention de financement avec la Mission Locale des Portes de la Brie, sachant que le montant de la subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2019 s'élève à 38 100 euros et que la ville de Villiers met à disposition un local de 60 mètres carrés pour un montant évalué à 47 944 euros.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des abstentions (0) ? Pas de vote contre (0) ? Je vous remercie.

33. **TOURISME – Approbation de la convention de financement au titre de l'exercice 2019 avec l'Office de Tourisme de la Vallée de la Marne et autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la convention correspondante**

M^{me} LIBERT ALBANEL

Sur ce point, il s'agit là aussi de verser une subvention à l'Office du Tourisme de la Vallée de la Marne via l'association qui gère cet office du tourisme. Comme c'est une subvention qui est au-delà de 23 000 euros, nous passons évidemment une convention de financement et la délibération de ce soir.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions supplémentaires ?

M. PASTERNAK

Madame Christine VENINE ne prend pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des abstentions (0) ? Pas de vote contre (0) ? Je vous remercie.

34. **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Approbation de la convention de financement au titre de l'exercice 2019 avec l'association « Le Rameau » et autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la convention correspondante**

M. GICQUEL

Cette délibération porte sur une convention de partenariat entre notre territoire et l'association « Le Rameau ». Notre territoire se propose en effet de s'inscrire dans cette démarche qui a été initiée par cette association qui est basée à Vincennes, avec laquelle nous avons notre ex-communauté de commune Charenton/Saint-Maurice un partenariat de longue date qui permet de mettre en rapport un certain nombre de partenaires que sont en particulier l'Éducation nationale et les associations qui sont plus particulièrement investies dans le domaine du développement économique. C'est ainsi que nous avons pris plusieurs initiatives en particulier le dispositif agir ensemble sur le territoire et que nous avons pu lancer il y a quelque temps déjà le programme *quand élèves et entreprises se rencontrent*. C'est donc dans cet esprit que le territoire souhaite élargir ses actions en s'appuyant sur le concours de cette association. Je rappelle d'ailleurs que cela a valu à la commune de Charenton un prix de la fondation pour la coconstruction du bien commun dans la catégorie territoire de confiance. Il est proposé ce soir que ce territoire de confiance s'étende à l'ensemble des collectivités du territoire, ce qui me paraît tout à fait légitime moyennant la participation de notre territoire sous forme de subventions à concurrence de 4 000 euros. Voilà l'esprit et la philosophie de cette démarche et de ce dispositif.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des demandes de précision ? Y a-t-il des abstentions (0) ? Pas de vote contre (0) ?
Je vous remercie.

35. **RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs****M. LE PRÉSIDENT**

Madame HOUDOT pour le rapport 35 en l'absence de monsieur SEMO.

M^{me} HOUDOT

Monsieur le Président, il vous est proposé d'approuver la modification du tableau des effectifs que vous avez eu dans votre documentation et qui acte une création de trois postes d'adjoints techniques suite à l'arrêt de la DSP assainissements de Charenton, d'un remplacement suite à une mutation, d'un remplacement suite à une démission et d'un remplacement suite à un départ à la retraite.

M. LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions (0) ? Pas de vote contre (0) ? Je vous remercie.

L'ordre du jour est épuisé. Je vous rappelle que le prochain conseil est prévu le 25 mars prochain. Même lieu et peut-être même heure. À la suite de votre acceptation du rapport d'orientation budgétaire, peut-être un peu plus de temps à passer sur le budget. Merci, bonne soirée.

La séance est levée.